

MAIRIE DE MAZERES

Rue de l'Hôtel de Ville

09270 MAZERES

☎ 05.61.69.42.04

Fax : 05.61.69.37.97

mairie.mazeres@wanadoo.fr

ARRÊTE N°22/120 INTERDISANT
PROVISOIREMENT LE STATIONNEMENT
Rue Gaston de Foix (RD 624)

Le Maire de MAZERES

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

VU le Code pénal et notamment son article R.610-5 ;

VU la demande de **TELECOM 31**, domiciliée Route de Seysses, 31100 **TOULOUSE**, en date du 22 septembre 2022 ;

CONSIDERANT que pour permettre des travaux le raccordement à la fibre optique, *au 31 rue Gaston de Foix (RD 624), à 09270 MAZERES, le mercredi 12 octobre 2022 ;*

ARRETE

Annule et remplace l'arrêté N° 22/117

Article 1 : La circulation se fera par basculement sur chaussée opposée et sera alternée manuellement au 31 rue Gaston de Foix (RD 624), comme précisé sur le plan joint, le mercredi 12 octobre de 8h à 12h ;

Article 2 : La circulation par basculement sera mise en place par MOKADEM FIBRE.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.

Article 5 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article ci-dessus ;

La gendarmerie, le policier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Mazères, le 5 octobre 2022.

Le Maire

Louis MARETTE



**MAIRIE DE
MAZERES**
Rue de l'Hôtel de Ville
09270 MAZERES
☎ 05.61.69.42.04
mairie.mazerres@wanadoo.fr

Annexe ARRÊTÉ N°22/120

